

Contact : Jean-Marc DUMONT
Tél : 01 72 19 04 33
12 RUE DE LA BOETIE
75008 PARIS

Paris le 25 janvier 2019

Objet : Information de rattachement à la procédure collective de la société TECECO.

Cher Madame, Monsieur,

L'association UNION DES CONSOMMATEURS va représenter un grand nombre d'ancien client de la société TECECO devant le tribunal de Paris le **05 février 2019**.

A ce jour il ressort que vous n'êtes pas représenté devant ce tribunal pour faire valoir vos droits. Suite aux différentes manœuvres frauduleuses de la société TECECO et du non-respect des obligations légales contractuelles, tous les clients de cette société sont éligibles pour recevoir une indemnité qui peut représenter jusqu'à 175% du montant de votre bon de commande.

Notre association, même sans être adhérent peut vous représenter de manière totalement gratuite. La seule contrepartie est que vous vous engagez à nous reverser 30% du montant de l'indemnité que vous allez toucher, uniquement après que les l'argent soit disponible sur votre compte bancaire bien entendu.

Cette somme permet de financer les avocats de l'association qui représentent au quotidien les valeurs des consommateurs devant la justice.

Vous pouvez également choisir un avocat à la cour de cassation et le financer vous-même sans avoir à passer par l'association. Pour le moment 875 des 1109 clients de la société TECECO sont représentés par notre association.

Dans le cas où vous souhaitez être représentés de manière totalement gratuite par notre association, veuillez-nous le confirmer par téléphone au **01 72 19 04 33**, ligne directe de **Monsieur Jean-Marc DUMONT**, en charge du dossier TECECO avant le 31 janvier 18h00.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00, et vous prie de croire à l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Marc DUMONT
Responsable Action Justice

